
**Papier, carton et pâtes — Mesurage
du facteur de luminance énergétique
diffuse (facteur de réflectance diffuse)**

*Paper, board and pulps — Measurement of diffuse radiance factor
(diffuse reflectance factor)*

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 2469:2014](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/9c32185d-ea71-4079-9904-be841e6a37a3/iso-2469-2014)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/9c32185d-ea71-4079-9904-be841e6a37a3/iso-2469-2014>



iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 2469:2014](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/9c32185d-ea71-4079-9904-be841e6a37a3/iso-2469-2014)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/9c32185d-ea71-4079-9904-be841e6a37a3/iso-2469-2014>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2014

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos.....	iv
Introduction.....	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Principe	4
5 Appareillage	4
6 Étalonnage photométrique de l'appareil et des étalons de travail	5
6.1 Étalonnage de l'appareil.....	5
6.2 Étalonnage des étalons de travail pour l'usage prévu.....	5
6.3 Utilisation d'étalons de travail.....	5
6.4 Nettoyage des étalons de travail.....	5
7 Échantillonnage	6
8 Préparation des éprouvettes	6
9 Mode opératoire	6
9.1 Vérification de l'étalonnage.....	6
9.2 Mesurage.....	7
10 Calcul et expression des résultats	7
11 Fidélité	7
12 Rapport d'essai	7
Annex A (normative) Appareils pour le mesurage du facteur de luminance énergétique	8
Annex B (normative) Service d'étalonnage — Étalonnage photométrique	12
Annex C (normative) Service d'étalonnage — Réglage de la teneur en UV	14
Annex D (informative) Incertitude de mesure	16
Annex E (informative) Luminance énergétique et réflectance	20
Bibliographie	21

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/CEI, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: Avant-propos — Informations supplémentaires.

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est ISO/TC 6, *Papiers, cartons et pâtes*.

Cette cinquième édition annule et remplace la quatrième édition (ISO 2469:2007), qui a fait l'objet d'une révision technique.

Introduction

Le facteur de luminance énergétique dépend des conditions de mesurage, en particulier des caractéristiques spectrales et géométriques de l'appareil utilisé. Le facteur de luminance énergétique diffuse, tel que défini par la présente Norme internationale, est déterminé en utilisant des appareils présentant les caractéristiques fournies à l'[Annexe A](#) et étalonnés conformément au mode opératoire spécifié à l'[Annexe B](#).

Le facteur de luminance énergétique diffuse est la somme du facteur de luminance énergétique réfléchi et du facteur de luminance énergétique luminescente, et le facteur de luminance énergétique luminescente d'un objet luminescent (fluorescent) dépend de la répartition de la puissance spectrale de l'éclairage. Pour effectuer des mesurages avec une exactitude appropriée sur des objets fluorescents, il faut donc que la teneur en rayonnement UV de l'éclairage de l'appareil soit réglée afin de produire la même quantité de fluorescence pour un étalon de référence fluorescent que l'éclairage CIE sélectionné. La préparation des étalons de référence fluorescents permettant de réaliser ce réglage est décrite à l'[Annexe C](#). L'utilisation de ces étalons de référence fluorescents est présentée de manière détaillée dans les Normes internationales décrivant le mesurage des propriétés de matériaux contenant des agents d'azurage fluorescents.

Le facteur de luminance énergétique diffuse spectrale ou le facteur de luminance énergétique diffuse pondérée applicable à une ou plusieurs bandes de longueur d'onde spécifiées est souvent utilisé pour caractériser les propriétés de la pâte, du papier et du carton. Le degré de blancheur ISO (facteur de luminance énergétique diffuse dans le bleu) et le facteur de luminance sont des exemples de facteurs de luminance énergétique diffuse associés à des bandes de longueur d'onde spécifiées.

Le facteur de luminance énergétique diffuse ou le facteur de réflectance diffuse est également utilisé pour calculer des propriétés optiques telles que l'opacité, la couleur, la blancheur et les coefficients de diffusion et d'absorption de Kubelka-Munk. Ces différentes propriétés sont spécifiées en détail dans les Normes internationales spécifiques, pour lesquelles l'ISO 2469 constitue la principale référence normative.

[ISO 2469:2014](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/9c32185d-ea71-4079-9904-be841e6a37a3/iso-2469-2014>

Papier, carton et pâtes — Mesurage du facteur de luminance énergétique diffuse (facteur de réflectance diffuse)

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale décrit le mode opératoire général utilisé pour mesurer le facteur de luminance énergétique diffuse de tous les types de pâte, papier et carton. Elle spécifie notamment de manière détaillée les caractéristiques des appareils à utiliser pour effectuer ces mesurages, à l'[Annexe A](#), et les modes opératoires à suivre pour étalonner ces appareils, à l'[Annexe B](#).

La présente Norme internationale peut être utilisée pour mesurer les facteurs de luminance énergétique diffuse et les propriétés connexes des matériaux contenant des agents d'azurage fluorescents à condition que la teneur en rayonnements UV de l'éclairage de l'appareil ait été réglée afin de donner le même niveau de fluorescence qu'un étalon de référence fluorescent pour un illuminant CIE sélectionné, conformément à la Norme internationale spécifique décrivant le mesurage de la propriété considérée.

La présente Norme internationale décrit la préparation des étalons de référence fluorescents à l'[Annexe C](#), mais ne fournit pas de mode opératoire d'utilisation de ces étalons de référence dans la mesure où leur utilisation fait l'objet d'une description détaillée dans les Normes internationales spécifiques décrivant le mesurage des propriétés de matériaux contenant des agents d'azurage fluorescents.

2 Références normatives

Les documents ci-après, dans leur intégralité ou non, sont des références normatives indispensables à l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence (y compris les éventuels amendements) s'applique.

ISO 4094, *Papiers, cartons et pâtes — Étalonnage international des appareils d'essai — Désignation et agrément des laboratoires de référence et des laboratoires agréés*

ASTM E308-06, *Standard Practice for Computing the Colors of Objects by Using the CIE System*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

NOTE Il est prévu d'inclure ces termes et définitions et leurs symboles dans l'ISO/TR 10688, afin d'avoir un document de référence commun et unique pour les Normes internationales concernant le mesurage des propriétés optiques des papiers, cartons et pâtes.

3.1 facteur de luminance énergétique

β

rapport de la luminance énergétique de l'élément de surface d'un corps dans la direction délimitée par un cône donné dont le sommet se trouve au niveau de l'élément de surface sur la luminance énergétique du diffuseur parfait par réflexion dans les mêmes conditions d'éclairage

Note 1 à l'article: pour les matériaux luminescents (fluorescents), le facteur de luminance énergétique totale, β , est la somme de deux grandeurs: le facteur de luminance énergétique réfléchi, β_s , et le facteur de luminance énergétique luminescente, β_L , de sorte que

$$\beta = \beta_S + \beta_L$$

Pour les matériaux non fluorescents, le facteur de luminance énergétique réfléchi, β_S , est numériquement égal au facteur de réflectance, R .

3.2 facteur de luminance énergétique diffuse

R

rapport du rayonnement réfléchi et émis par un corps sur le rayonnement réfléchi par le diffuseur parfait par réflexion dans les mêmes conditions d'éclairage diffus et de détection normale

Note 1 à l'article: ce rapport est souvent exprimé en pourcentage.

Note 2 à l'article: la présente Norme internationale spécifie l'utilisation d'un éclairage diffus et d'une détection normale dans un appareil construit et étalonné conformément aux dispositions de la présente Norme. Le terme « facteur de luminance énergétique diffuse » est utilisé ici aussi bien pour les géométries bidirectionnelles que pour les géométries sphériques.

3.3 facteur de luminance énergétique intrinsèque

R_∞

facteur de luminance énergétique diffuse d'une couche de matériau ou d'une liasse suffisamment épaisse pour être opaque, c'est-à-dire que l'augmentation de l'épaisseur de la liasse, en doublant le nombre de feuilles la constituant, n'engendre aucune modification du facteur de luminance énergétique mesuré

Note 1 à l'article: le facteur de luminance énergétique d'une seule feuille non opaque dépend du fond et n'est pas une propriété du matériau.

3.4 facteur de réflectance

rapport du rayonnement réfléchi par un élément de surface d'un corps dans la direction délimitée par un cône donné dont le sommet se trouve au niveau de l'élément de surface sur le rayonnement réfléchi par le diffuseur parfait par réflexion dans les mêmes conditions d'éclairage

Note 1 à l'article: ce rapport est souvent exprimé en pourcentage.

Note 2 à l'article: ce terme ne peut être utilisé que s'il s'avère que le matériau d'essai ne présente aucune luminescence (fluorescence).

3.5 facteur de réflectance diffuse

R

rapport de la réflexion d'un corps sur la réflexion du diffuseur parfait par réflexion dans les mêmes conditions d'éclairage diffus et de détection normale

Note 1 à l'article: ce rapport est souvent exprimé en pourcentage.

Note 2 à l'article: la présente Norme internationale spécifie l'utilisation d'un éclairage diffus et d'une détection normale dans un appareil construit et étalonné conformément aux dispositions de la présente Norme.

3.6 facteur de réflectance diffuse intrinsèque

R_∞

facteur de réflectance diffuse d'une couche de matériau ou d'une liasse suffisamment épaisse pour être opaque, c'est-à-dire que l'augmentation de l'épaisseur de la liasse, en doublant le nombre de feuilles la constituant, n'engendre aucune modification du facteur de réflectance mesuré

Note 1 à l'article: le facteur de réflectance d'une seule feuille non opaque dépend du fond et n'est pas une propriété du matériau.

3.7**étalon de référence international de niveau 1****IR1**

diffuseur parfait par réflexion (voir publication CIE 17.4, N° 845.04.54); diffuseur Lambertien isotrope idéal spectralement uniforme dont la réflectance est égale à 1 pour toutes les longueurs d'onde

Note 1 à l'article: la réflectance est définie comme le rapport du rayonnement réfléchi sur le rayonnement incident, voir [Annexe E](#).

3.8**étalon de référence international de niveau 2****IR2**

étalon de référence dont les facteurs de luminance énergétique (de réflectance) ont fait l'objet d'une détermination par un laboratoire d'étalonnage par rapport à l'IR1, tel que défini dans l'ISO 4094

Note 1 à l'article: la présente Norme internationale fait référence à deux types d'IR2.

Un IR2 non fluorescent dont les facteurs de réflectance spectrale ont été déterminés par un laboratoire d'étalonnage par rapport à l'IR1. Un IR2 non fluorescent est utilisé pour étalonner l'échelle photométrique d'un appareil de référence de laboratoire agréé.

Un IR2 fluorescent blanc dont les facteurs de luminance énergétique spectrale correspondant à un illuminant CIE spécifié ont été déterminés par un laboratoire d'étalonnage. Un étalon IR2 fluorescent est utilisé pour régler la teneur en UV d'un appareil de référence de laboratoire agréé.

3.9**étalon de référence international de niveau 3****IR3****étalon de référence**

étalon dont les facteurs de luminance énergétique ont fait l'objet d'une détermination par un laboratoire agréé par rapport à un IR2, tel que défini dans l'ISO 4094

Note 1 à l'article: la présente Norme internationale fait référence à deux types d'IR3.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/9c32185d-ea71-4079-9904-be841e6a37a3/iso-2469-2014>

Un IR3 non fluorescent dont les facteurs de réflectance spectrale ont été déterminés par un laboratoire agréé par rapport à l'IR2. Un IR3 non fluorescent est utilisé pour étalonner l'échelle photométrique d'un appareil de référence de laboratoire d'essai.

Un IR3 non fluorescent dont les valeurs d'étalonnage ont été déterminées par un laboratoire agréé par rapport à l'IR2. Un laboratoire d'essais utilise un IR3 fluorescent pour régler la quantité relative du rayonnement UV incident sur l'échantillon à un niveau spécifié.

3.10**étalon de travail**

étalon physique dont les facteurs de luminance énergétique (réflectance) ont été déterminés par un étalonnage avec un étalon de référence international approprié (IR3) pour une utilisation ultérieure sur un type unique d'appareil qui se conforme à la présente Norme internationale

3.11**étalon de travail primaire**

étalon de travail utilisé systématiquement pour valider et étalonner un appareil de mesure donné pour son usage prévu

Note 1 à l'article: les facteurs de luminance énergétique (réflectance) étalonnés de l'étalon de travail primaire ne peuvent pas être transférés à un appareil différent, même du même type (voir [3.10](#)). Il est toutefois possible d'utiliser un étalon de travail primaire à des fins de validation uniquement sur des appareils du même type.

3.12

plaque de contrôle

étalon de travail secondaire utilisé de façon ponctuelle pour contrôler et valider la performance d'un étalon de travail primaire donné

Note 1 à l'article: si une ou plusieurs plaques de contrôle donnent des résultats anormaux sur un appareil donné, il peut s'avérer nécessaire de réétalonner l'étalon de travail primaire utilisé avec cet appareil avec un étalon de référence international approprié (IR3)

4 Principe

Une éprouvette est irradiée de manière diffuse dans un appareil normalisé et la lumière réfléchie (et émise par fluorescence) dans une direction normale à la surface est envoyée vers un système de détection. Ce système de détection peut être constitué d'un filtre optique déterminé et d'un photodétecteur ou d'un réseau de photodétecteurs dans lequel chaque détecteur correspond à une longueur d'onde efficace spécifique. Dans le premier cas, les facteurs de luminance énergétique recherchés sont déterminés directement à partir des données de sortie du photodétecteur et, dans le deuxième cas, ils sont calculés à partir des données de sortie du réseau de détecteurs au moyen des fonctions de pondération appropriées.

5 Appareillage

5.1 Réflectomètre, ayant les caractéristiques du point de vue géométrique, spectral et photométrique décrites à l'[Annexe A](#).

5.2 Étalons de référence. Pour l'étalonnage photométrique de l'appareil et de ses étalons de travail, un étalon de référence non fluorescent provenant d'un laboratoire agréé et satisfaisant aux exigences d'un étalon de référence international de niveau 3 (voir [3.9](#)), tel que spécifié à l'[Annexe B](#).

Utiliser des étalons de référence de manière suffisamment fréquente pour garantir un étalonnage satisfaisant.

NOTE S'il est nécessaire de mesurer des matériaux fluorescents, un étalon de référence fluorescent provenant d'un laboratoire agréé est requis afin de pouvoir régler la teneur en UV de l'éclairage de l'appareil afin de produire la même quantité de fluorescence que l'illuminant CIE sélectionné. Ce mode opératoire de réglage d'UV est décrit plus en détail à l'[Annexe C](#). L'utilisation de ces étalons de référence fluorescents est décrite dans les Normes internationales relatives à la détermination des propriétés optiques spécifiques.

5.3 Étalons de travail. Pour les mesurages sur des matériaux non fluorescents, deux étalons de travail de verre opale, de céramique ou d'un autre matériau adapté de surface plane.

NOTE Dans certains appareils, la fonction de l'étalon de travail primaire (voir [6.3](#)) peut être remplie par un étalon interne intégré.

Pour les mesurages sur des matériaux blancs fluorescents, des étalons de travail fluorescents stables en plastique ou autre matériau incorporant un agent d'azurage fluorescent sont requis. Ces étalons de travail sont décrits dans les Normes internationales applicables.

5.4 Corps noir, pour l'étalonnage ou la validation du bas de l'échelle photométrique. Le facteur de luminance énergétique de ce corps noir ne doit pas varier de sa valeur nominale de plus de 0,2 %, et ce à toutes les longueurs d'onde. Il convient de stocker le corps noir la tête en bas dans un environnement exempt de poussière ou de le recouvrir d'un couvercle de protection. Pendant l'étalonnage, l'appareil doit être réglé à la valeur nominale du corps noir.

Il n'est toutefois pas encore possible de mettre en place un système d'étalons de référence permettant aux laboratoires d'essai de vérifier le facteur de réflectance du corps noir. Au moment de la livraison, il convient que le niveau soit garanti par le fabricant de l'appareil. Pour toute question relative à l'utilisation et à l'état du corps noir, il convient de s'adresser au fabricant de l'appareil.